

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incendies Question écrite n° 86649

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'engagement des armées dans la lutte contre les feux de forêts dans la zone méditerranéenne dans le cadre de l'opération Hephaïstos. Il désire connaître la nature de cet engagement.

Texte de la réponse

Le plan Héphaïstos, institué par un protocole signé entre le ministère de la défense et le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, prévoit les modalités d'intervention des armées dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt dans la zone méditerranéenne. Conçu pour faire face à une aggravation progressive des risques de feux dans la zone regroupant les régions Provence-Alpes-Côtes d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse, ainsi que les départements de la Drôme et de l'Ardèche, il organise la mise à disposition au profit des autorités civiles de moyens militaires conséquents, tant humains que matériels, durant la période estivale. Ainsi, pour l'année 2010, 300 militaires, 140 véhicules et 3 hélicoptères ont été employés dans le cadre de la mise en oeuvre du plan Héphaïstos, entre le 29 juin et le 19 septembre. Ces moyens étaient organisés de la façon suivante : 90 militaires de la sécurité civile, disposant de véhicules tous terrains et de camions gros porteurs, ont assuré des missions de contrôle et de surveillance de secteurs avec des patrouilles constantes, prêtes à intervenir en soutien. Le groupe du génie intégré, composé d'un effectif de 8 personnes, est intervenu en renfort avec des moyens lourds de terrassement et de travaux publics ; 180 militaires ont été mis à la disposition du préfet de zone de défense et de sécurité. Dans le cadre des unités d'alerte, 12 modules adaptés de surveillance (MAS), chargés du contrôle de zone, ont mis en place des patrouilles permanentes, de jour comme de nuit. Ils ont également eu pour mission de surveiller des foyers maîtrisés afin d'éviter toute reprise de feu ou tout acte de malveillance. Ils ont participé en outre à des campagnes d'information du public sur les risques d'incendies et sur les arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès aux massifs forestiers. Un détachement d'intervention héliporté, composé d'un hélicoptère Gazelle et deux hélicoptères Puma, était en alerte permanente pour assurer des missions de reconnaissance ou de poste de commandement volant, ainsi que des missions de transport et d'évacuations sanitaires d'urgence. Des moyens du service des essences des armées ont été mis en place pour assurer le ravitaillement en carburant des hélicoptères sur leur lieu de poser ; un détachement « air » permanent, composé de 6 militaires, a été constitué afin de garantir la sécurité des vols et la coordination de l'ensemble des moyens aériens liés aux opérations ; enfin, tous les moyens militaires déployés dans le cadre du plan Héphaïstos étaient placés sous le contrôle opérationnel de l'officier général de zone de défense et de sécurité Sud. Dans chacun des 15 départements concernés, le délégué militaire départemental assurait le contrôle tactique des moyens déployés dans sa zone de responsabilité, en liaison avec le préfet de zone de défense et de sécurité.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger

Circonscription: Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE86649

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 86649 Rubrique : Sécurité publique Ministère interrogé : Défense Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8983 Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11991